

Conditions générales de vente et de livraison de Staedler Automation AG

Sauf accord complémentaire réglant les modalités commerciales entre le client et Staedler Automation AG, les conditions suivantes s'appliquent :

- Exécution et réalisation de la livraison**

L'exécution et l'étendue de la livraison sont déterminées par la confirmation de commande écrite du fournisseur.
Staedler Automation AG peut apporter des modifications par rapport à la confirmation de commande, pour autant que les produits remplissent les mêmes fonctions. Elle n'est toutefois pas tenue d'apporter de telles modifications à des produits déjà fabriqués ou livrés.
- Dessins et documents**

Staedler Automation AG et ses fournisseurs se réservent la propriété exclusive ainsi que les droits d'auteur sur tous les dessins, projets et devis. Ces documents sont confiés personnellement au client et ne peuvent, sans l'autorisation écrite de Staedler Automation AG, ni être rendus accessibles à des tiers ni être copiés. Les documents doivent être restitués sans délai à la demande de Staedler Automation AG.
Les dessins et documents joints à l'offre de Staedler Automation AG doivent être restitués sans délai sur demande si l'offre ne donne pas lieu à une commande.
- Délais**

Seuls les délais confirmés par écrit sont contraignants. Ces délais sont prolongés de manière appropriée si surviennent des obstacles indépendants de la volonté de Staedler Automation AG, tels que l'absence d'informations du client ou le non-respect de ses obligations, des événements naturels, épidémies, accidents, perturbations importantes de l'exploitation, conflits du travail, empêchements de travailler ou départs de collaborateurs déterminants, livraisons tardives ou défectueuses de sous-traitants ainsi que mesures administratives.
Les retards de livraison n'autorisent pas le client à résilier le contrat ni à réclamer une indemnisation pour un quelconque dommage en résultant.
- Réception**

Le client contrôle lui-même la livraison ou communique par écrit à Staedler Automation AG d'éventuels défauts. S'il omet de les signaler dans un délai de deux semaines après la livraison ou après une livraison partielle utilisable de manière autonome, toutes les fonctions sont réputées remplies et la livraison est considérée comme acceptée.
- Responsabilité pour défauts / garantie**

Le délai de garantie est de douze mois, ou de six mois en cas d'exploitation en plusieurs équipes. Il commence au départ des livraisons de l'usine ou à la réception éventuellement convenue des livraisons et prestations ou, lorsque Staedler Automation AG a également pris en charge le montage, à l'achèvement de celui-ci, mais au plus tard 30 jours après la livraison. Si l'expédition, la réception ou le montage sont retardés pour des raisons qui ne sont pas imputables au fournisseur, le délai de garantie prend fin au plus tard 12 mois après l'annonce de la disponibilité pour expédition.
Staedler Automation AG garantit que les produits présentent les caractéristiques convenues. Sont exclus de la garantie les défauts qui ne sont pas imputables à Staedler Automation AG, tels que l'usure naturelle, la force majeure, une manipulation ou une utilisation inappropriée, l'intervention du client ou de tiers, une sollicitation excessive, des moyens d'exploitation inadéquats ou des influences environnementales extrêmes.
Dans le cadre de la garantie, Staedler Automation AG remédie à tous les défauts des caractéristiques convenues ainsi qu'à tous les défauts dont il est prouvé qu'ils résultent de son manque de diligence. Staedler Automation AG remédie aux défauts, à son choix, dans ses locaux ou chez le client, lequel doit lui accorder un libre accès. Les pièces remplacées deviennent la propriété de Staedler Automation AG.
Si Staedler Automation AG ne peut pas éliminer un défaut, le client a droit au remplacement du matériel défectueux ou à une réduction de prix, toutefois au maximum à hauteur de dix pour cent de la prestation défectueuse. Toute autre prétention découlant de la garantie est exclue. En particulier, le client ne peut pas résilier le contrat ni réclamer l'indemnisation de dommages consécutifs.
- Responsabilité pour dommages corporels et matériels**

Staedler Automation AG n'est responsable envers le client des dommages corporels et matériels que si le client peut prouver une faute intentionnelle ou une négligence grave de Staedler Automation AG. Toute prétention supplémentaire en dommages-intérêts est exclue.
- Droit de recours de Staedler Automation AG**

Si, par des actes ou omissions du client ou de ses auxiliaires, des personnes sont blessées ou des biens de tiers sont endommagés et que Staedler Automation AG est mise en cause pour cette raison, Staedler Automation AG dispose d'un droit de recours contre le client.
- Prix et conditions de paiement**

Sauf convention particulière, les prix s'entendent en francs suisses, hors TVA, taxes, redevances, droits de douane, suppléments, transport, emballage, assurance, installation, mise en service, formation et assistance à l'utilisation. Ils sont exigibles net dans les 30 jours à compter de la date de facturation.
La retenue de paiements, pour quelque motif que ce soit, n'est pas autorisée. En cas de retard de paiement, la facturation d'intérêts moratoires demeure réservée.
- Réserve de propriété**

Staedler Automation AG demeure propriétaire de l'ensemble de ses livraisons jusqu'à réception complète des paiements conformément au contrat.
Le client est tenu de collaborer aux mesures nécessaires à la protection de la propriété de Staedler Automation AG ; en particulier, par la conclusion du contrat, il autorise Staedler Automation AG, aux frais du client, à faire inscrire ou mentionner la réserve de propriété dans les registres publics, livres ou documents similaires conformément aux lois nationales applicables, et à accomplir toutes les formalités y relatives.
Le client entretiendra à ses frais les objets livrés pendant la durée de la réserve de propriété et les assurera en faveur de Staedler Automation AG contre le vol, la casse, l'incendie, les dégâts d'eau et autres risques. Il prendra en outre toutes les mesures nécessaires afin que le droit de propriété de Staedler Automation AG ne soit ni compromis ni supprimé.
- Résiliation du contrat par Staedler Automation AG**

Si des événements imprévus modifient de manière significative l'importance économique ou le contenu des livraisons ou prestations, ou influencent considérablement les travaux de Staedler Automation AG, ainsi qu'en cas d'impossibilité ultérieure d'exécution, le contrat sera adapté de manière appropriée. Si cela n'est pas économiquement raisonnable, Staedler Automation AG a le droit de résilier le contrat ou les parties du contrat concernées.
Si Staedler Automation AG entend faire usage de son droit de résiliation, elle doit en informer le client sans délai après avoir reconnu la portée de l'événement, même si une prolongation du délai de livraison avait initialement été convenue. En cas de résiliation du contrat, Staedler Automation AG a droit à la rémunération des livraisons et prestations déjà fournies. Les prétentions du client en dommages-intérêts en raison d'une telle résiliation sont exclues.
- Exclusion d'autres responsabilités de Staedler Automation AG**

Tous les cas de violation du contrat et leurs conséquences juridiques ainsi que toutes les prétentions du client, quel que soit leur fondement juridique, sont réglés de manière exhaustive dans les présentes conditions. Sont notamment exclues toutes les prétentions non expressément mentionnées en dommages-intérêts, réduction, annulation du contrat ou résiliation du contrat. En aucun cas le client ne peut prétendre à l'indemnisation de dommages qui ne sont pas survenus à l'objet livré lui-même, tels que notamment arrêt de production, pertes d'utilisation, perte de commandes, manque à gagner ainsi que d'autres dommages directs ou indirects. Cette exclusion de responsabilité ne s'applique pas en cas d'intention illicite ou de négligence grave de Staedler Automation AG ; elle s'applique toutefois également en cas d'intention illicite ou de négligence grave de ses auxiliaires.
Pour le surplus, cette exclusion de responsabilité ne s'applique pas dans la mesure où elle est contraire au droit impératif.
- Droit applicable et for juridique**

La relation juridique entre le client et Staedler Automation AG est soumise au droit suisse. Le for juridique est Henau SG. Staedler Automation AG peut toutefois également saisir le tribunal du siège du client.